

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Retiré

AMENDEMENT

N° AE425

présenté par

M. Potier, Mme Laurence Dumont, M. Alain David, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter l'alinéa 87 par la phrase :

Cette recherche en matière de transition agro-écologique doit adopter une approche intégrée, systémique et unifiée de la santé humaine, animale et environnementale telle qu'elle s'exprime à travers le concept « Une seule santé » afin de prendre en compte nos relations d'interdépendances.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à décliner dans les principes de développement solidaire le référentiel commun adopté par l'alliance tripartite entre la FAO, l'OIE et l'OMS en 2007. La question des interdépendances doit être au cœur de la recherche à mener dans les années à venir.

Nous devons prendre conscience que la date de récolte des mirabelles en France dépend de choix agricoles faits au bout du monde, tandis que les rendements du mil dans la zone subsaharienne sont liés à nos propres options agronomiques autant qu'à nos styles de vie. En matière agricole, l'interdépendance est aussi celle qui lie santé humaine et santé animale. À cet égard, le Programme conjoint européen (EJP) « One Health » piloté par l'ANSES, qui lie 39 partenaires, issus de 19 pays européens est exemplaire. Ce concept est porteur d'une extraordinaire espérance politique et trace la voie d'une recherche scientifique au service de la transition agro-écologique.